

**CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 25 JANVIER 2019
COMPTE RENDU**

PRÉSENTS :

Pascal PONCET, Madeleine VEILLAS, Bernard MEIER, Emmanuelle BARLERIN, Daniel CHALOT, Dominique VIETTI, Nicolas OSSEDAT, Mickaël DAUSSY, Colette MELON, Jean Paul ROYER, Nathalie OSSEDAT, Michel COMPAGNAT, Urielle GONARD

ABSENTE EXCUSEE :

Clare VERNIN (procuration donnée à Emmanuelle BARLERIN)

ABSENT :

Jean Michel BRISSAY-CHATRE

RESTITUTION DE L'ETUDE DE LA CHAPELLE NOTRE DAME DU CHÂTEAU

Préalablement à la séance du conseil, les résultats de l'étude réalisée par le cabinet ARCHIPAT dans l'objectif d'une restauration générale de la chapelle Notre Dame du Château sont présentés aux élus. L'Architecte des Bâtiments de France avait vivement recommandé cette étude eu égard à la valeur patrimoniale et historique du bien et à son actuel état.

Le cabinet ARCHIPAT avait été retenu à l'issue d'une procédure de consultation lancée par la mairie. (Marché à procédure adaptée : MAPA).

Messieurs VOLAY et son collaborateur, tous deux du cabinet ARCHIPAT, présentent un travail reconnu par l'assemblée comme extrêmement intéressant, de grande qualité, très détaillé, définissant bien l'origine des diverses dégradations, les solutions à envisager, les coûts... Les intervenants font part des phases successives de construction de l'édifice qu'ils relient à l'histoire de la région et à l'histoire de France rendant l'exposé encore plus complet.

Surprise : Les 2 spécialistes précités et une spécialiste de l'art pictural, datent une partie de la chapelle non pas du XIV^{ème} siècle mais au moins du XII^{ème} siècle !

Neuf couches de fresques et / ou peintures sont découvertes par endroit.

Le bien présente un intérêt qui dépasse largement l'intérêt qui lui a été jusqu'ici porté.

Cette étude permet une estimation globale de travaux nécessaires toutes dépenses confondues de l'ordre de 2 Millions d'euros (hors mobilier et restauration des fresques).

Ce montant très élevé nécessite une programmation pluriannuelle phasée en plusieurs tranches de travaux sur une durée d'une vingtaine d'années. (Au moins 7 phases de travaux ont été identifiées).

Il conviendra de prioriser les zones qui, si elles continuaient à se dégrader, auraient un impact irréversible sur le bien. La DRAC sera sollicitée pour un soutien financier.

Seront également recherchés d'autres partenaires.

La DRAC devrait d'ailleurs se rendre sur le site suite à cette étude.

DEBUT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

1/ EMPRUNT BUDGET 2019

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération par laquelle le conseil approuvait la contraction d'un prêt de 150 000.00 euros eu égard aux conditions d'emprunt du moment particulièrement favorables. Madame le trésorier Payeur de St Germain Laval avait trouvé également la démarche pertinente pour financer les projets identifiés.

Compte tenu du faible niveau d'endettement de la commune (budget principal notamment), d'une situation maîtrisée et saine (malgré les lourds investissements réalisés) :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de porter le montant de l'emprunt à 400 000.00 € sur une durée de 18 ans.

Madeleine Veillas est chargée de consulter les divers organismes bancaires.

Cette révision de l'emprunt à la hausse est aussi motivée par une prise en compte des incontournables investissements qui devront être supportés par la commune dans le futur notamment pour le maintien du parc immobilier existant dans un état correct.

L'effet d'aubaine de taux exceptionnellement bas doit être saisi indique le maire. Il rajoute que cette décision collective est salutaire pour la commune.

Madame le trésorier Payeur sera averti de la nouvelle démarche mais devrait là encore valider ce choix.

2/ COUVERTURE BÂTIMENT RUE DE ROANNE

Le conseil municipal autorise le maire, à l'unanimité, à lancer une consultation des entreprises dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux de réfection de la couverture du bâtiment communal rue de Roanne.

Par ailleurs le conseil municipal, à l'unanimité, décide de présenter ce dossier en vue d'obtenir une subvention au titre de la DETR (dotation des équipements des territoires ruraux) sur la base d'un devis d'entreprise.

L'enveloppe territorialisée du département a déjà été sollicitée.

3 / RESERVE D'EAU « AU VERDILLE »

Monsieur le maire informe avoir sollicité le concours du bureau d'études OXYRIA pour la réalisation de la réserve d'eau au Verdillé compte tenu des démarches et études assez complexes à faire notamment par rapport à la proximité de la rivière , au débit , à la surverse , au pompage ...

Le conseil municipal, autorise, à l'unanimité, le maire à lancer une consultation des entreprises dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation de cette réserve et des réseaux attenants.

Le conseil décide également, à l'unanimité, de solliciter le concours de l'État (DETR), de la Région et de l'Agence de l'eau pour obtenir des aides au financement de ce projet. L'enveloppe territorialisée du département a déjà été sollicitée.

4 / CHAUFFAGE BÂTIMENT RUE DU MONTEILLARD

Monsieur le maire rappelle le projet d'installation du chauffage central au fuel qui avait été débattu lors d'un précédent conseil. Au vu des évolutions de la réglementation notamment sur la transition énergétique et le devenir des chaudières fuel, il est apparu nécessaire de changer d'énergie et de prévoir un chauffage au gaz.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau devis établi par Frédéric EPINAT, chauffagiste pour un montant de 13.658,79 € prévoyant une installation chaudière à condensation au gaz + radiateurs et sollicite une subvention au titre de la DETR auprès des services de l'État.

L'enveloppe de solidarité du département a déjà été sollicitée. Il s'agit bien de prévoir un chauffage sur l'ensemble du bien pouvant être distribué sur 3 niveaux de façon indépendante. Il s'agit aussi d'abandonner l'actuel chauffage électrique énergivore et d'apporter une plus-value au bien.

5 / Ad'Ap VESTIAIRES FOOT (Accessibilité)

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale des travaux qui devront être entrepris sur le bâtiment des vestiaires du foot dans le cadre de l'Ad'Ap. Il présente des plans montrant l'impact de ces travaux sur l'équipement (sanitaires, etc.) et notamment sur les façades. Une demande de dérogation sera « tentée » concernant l'accès au 2 vestiaires.

6 / URBANISME

Monsieur le maire dresse un point relatif à l'urbanisme :

Bâtiment MUGNEROT :

Déménagement des trois occupants prévus dans de brefs délais : « Au Fil du Temps » déménage rue d'Urfé ex BNP, « Ergalis » rue de Vichy ex boulangerie. Madame MOLETTE a également trouvé un nouveau logement.

Dès que le bâtiment sera vide de tout occupant, le maire indique qu'il rencontrera le propriétaire, l'Architecte des bâtiments de France (périmètre chapelle) et les divers services concernés. Il s'agira alors d'évoquer l'avenir du bien sachant que le pouvoir de police du maire s'applique en la circonstance.

Travaux boucherie FILLOUX :

Vincent FILLOUX a déposé une déclaration préalable pour l'agrandissement de son magasin comprenant une restructuration totale de la vitrine du commerce. Celle-ci est prévue en bois et est particulièrement travaillée. Le dossier est pour le moment à l'instruction dans les services de l'Architecte des Bâtiments de France. Il devra également passer en commission d'accessibilité et de sécurité (ERP 5^{ème} catégorie)

Certificats d'urbanisme :

- Rappel : 3 certificats d'urbanismes déposés dans le secteur de « la Bertonnaire » ont été acceptés après recours gracieux. (Voir précédent CR)
- 2 CU concernant un terrain à « l'Usine / la Bertonnaire » sont en cours d'instruction. Ils avaient déjà été acceptés dans un tout récent passé et ne devraient pas poser soucis.
- 1 CU déposé pour un terrain à « la Chaucessy » a été refusé.
Après recours gracieux, la décision est maintenue : il est refusé.

7 / CCPU : COMPETENCE – ORDURES MENAGERES

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la modification du paragraphe 2 de l'article 3-2-4 des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé en intégrant dans la politique enfance jeunesse l'accueil collectif des mineurs les mercredis dans le cadre du nouveau dispositif gouvernemental mis en place depuis la rentrée 2018.

En ce qui concerne la compétence commerciale, celle-ci étant inclut explicitement dans les compétences de l'intercommunalité par la loi NOTRe, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les domaines d'intérêt communautaire délibérés en conseil communautaire de la CCPU le 13 décembre 2018 à savoir :

- Observer les évolutions de l'offre commerciale et les pratiques de consommation ;
- Élaborer des chartes et schémas de développement commercial ;
- Émettre un avis consultatif sur les implantations commerciales de plus de 300m² ;
- Soutenir les commerçants dans les actions 2.0 ;
- Mettre en place une politique d'aide à la rénovation des commerces ;
- Accompagner les porteurs de projets et entreprises ;
- Promouvoir l'offre commerciale en produits locaux.

Monsieur le maire présente à l'assemblée municipale **la charte de bonne conduite** éditée par la CCPU suite à la mise en place d'un container de grande capacité destiné à réceptionner les déchets ménagers des personnes en résidence secondaire sur la commune et absents lors des tournées de ramassage.

Ce container sera mis en place sur la commune et sera accessible avec une clé remise après inscription au secrétariat de la mairie.

Le conseil municipal compte sur le civisme de chacun pour le respect des conditions d'utilisation de ce container strictement réservé aux résidents secondaires.

8 / PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale qu'Alain DUFOUR est en arrêt jusqu'au 06 février 2019 suite à un accident du travail survenu le 12 décembre 2018.

Emmanuelle BARLERIN explique qu'à partir du 04 mars 2019 une personne effectuera un travail d'intérêt général de 35 heures à l'unité technique de la commune.

9 / ALSH

Monsieur le maire rappelle que l'ALSH va dorénavant être portée par l'ADMR vers la fin du 1^{er} trimestre 2019. Un appel avait été lancé lors du conseil communautaire de décembre 2018 pour que chaque conseil municipal sollicite ses membres en vue de soutenir (au titre de citoyen et non pas d'élu) l'ADMR dans la mise en place de ce service nouveau pour la structure. À ce jour l'appel n'a pas d'écho au sein du conseil.

10 / CONSULTATION NATIONALE - GRAND DEBAT

Monsieur le maire informe que, suivant les préconisations de la Préfecture, de l'association des maires de France, du gouvernement, un recueil de doléances est à disposition au secrétariat de la mairie. Il sera ensuite transmis aux services de l'État en charge de la collecte des doléances.

D'autre part, les collectivités sont sollicitées pour l'organisation d'un grand débat. Saint Just étant une centralité, la commune a naturellement été contactée par un collectif citoyen. L'organisation à la salle ERA de ce grand débat est à l'étude et une date pourrait-être arrêtée prochainement.

11 / PROJET A « MAILLET »

Monsieur le maire indique à l'assemblée municipale avoir reçu Madame JARASSON afin d'évoquer son projet sur le site de « Maillet ». Ce projet touristique, ludique et d'hébergement nécessite de nombreuses démarches auprès de diverses instances. Certaines sont en cours.

Dans un premier temps un permis de construire devrait être déposé pour la réhabilitation du bâtiment d'habitation.

Lors de cette entrevue, il a été rappelé à Madame JARASSON la nécessité d'obtenir l'accord des riverains, notamment du propriétaire de la parcelle cadastrée H 17 avant de lancer une procédure de cession d'une partie du chemin rural concerné par le projet (cf. délibération 2018/74 du 30 novembre 2018).

12/ DOMAINE COMMUNAL / BIENS VACANTS SANS MAÎTRE

Monsieur le maire rappelle la procédure engagée suite à un arrêté préfectoral pour intégrer dans le domaine communal des biens « vacants et sans maître ». À ce jour, la commune a reçu l'arrêté préfectoral constatant la présomption de vacance des biens.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorable à l'intégration des parcelles G 502 et H 554 dans le domaine communal pour une superficie totale de 5636 m².

13 / POINT SUR L'ADRESSAGE

Madeleine VEILLAS informe que la procédure d'adressage est toujours en cours d'instruction dans les services de la poste qui ont pris du retard en raison d'un changement de logiciel.

Monsieur TARDY, chargé du dossier, viendra néanmoins le lundi 28 janvier 2019 présenter leur travail et préconiser les modifications à apporter par les membres du groupe en charge de l'adressage.

14 / AIDE AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale qu'il existe un fonds pour le développement de la vie associative (FDA) qui permet de financer des projets associatifs (formation des bénévoles, petits équipements, intervenants extérieurs, projets innovants). Ce fonds résulte notamment de la suppression des enveloppes parlementaires jusqu'alors attribuées aux collectivités territoriales par les députés ou sénateurs.

15 / DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 140.00 € à la FNACA en contre partie de leur implication dans l'organisation de la célébration du centenaire de l'Armistice et des frais occasionnés.

16 / QUESTIONS DIVERSES

Facturation assainissement :

Monsieur la maire rappelle que jusqu'alors, cette facturation était effectuée par le syndicat de la Bombarde, avec la consommation d'eau et pour le compte de la commune.

Madame DIAS, trésorière municipale, considérant que le Syndicat de la Bombarde n'a pas de compétence assainissement refuse de faire perdurer cette pratique « historique » qui ne concerne d'ailleurs pas que la commune de St just.

Le maire indique qu'une rencontre est prévue le jeudi 31 janvier prochain avec la SAUR afin de trouver la meilleure solution pour la commune (sous-traitance de la facturation à SAUR, achat d'un logiciel et facturation par la commune directement aux usagers ...).

Pesticides :

Les collectivités sont invitées à communiquer auprès de leurs administrés sur la démarche « Réduisons ensemble les pesticides ».

SDIS :

Le conseil municipal est invité par le président à visiter les services de l'État-Major du SDIS à ST ETIENNE courant mars 2019.

Labellisation Village Sport Nature :

La candidature de la commune a été retenue pour l'obtention du label « Village Sport Nature ». Afin de répondre au mieux aux critères liés à la labellisation il est préconisé de déplacer le point d'accueil du camping à la salle de sport.

Un panneau d'accueil (indiquant le départ des activités, les tracés, un plan de la commune ...) sera placé près de l'entrée du gymnase. Il devra être fléché sur l'espace communal de sorte à faciliter sa localisation.

Par ailleurs, une serrure à code devra être installée sur les vestiaires/sanitaires du gymnase rendant ceux-ci accessibles aux personnes à accueillir et qui se seront identifiées.

En ce qui concerne les activités sportives, celles existantes (marche nordique, sortie vélo, Roanne/Thiers, Rando d'Or) devront être pérennisées et mises en avant. D'autres devront être organisées en partenariat avec les divers comités départementaux.

La communication au sujet des manifestations devra être détaillée (activités proposées, publics concernés, etc...).

Accueil de jour :

Jean BARTHOLIN et Violette AUBERGER, conseillers départementaux soutiennent le projet d'accueil de jour auprès notamment de l'ARS. Ils sollicitent aussi le soutien des communes. Un courrier collectif de l'ensemble des maires membres de la CCPU est donc à l'étude.

Motion pour les animaux du cirque :

Monsieur le maire porte à la connaissance des élus une motion visant à faire interdire la présence d'animaux sauvages dans les cirques et privilégier les cirques sans animaux. Le conseil municipal ne pas donne pas suite. (2 voix seulement pour soutenir cette motion)

Formations Élus organisées par l'AMF :

Monsieur le maire invite les élus à prendre connaissance des formations qu'ils peuvent suivre auprès de l'AMF et à s'y inscrire s'ils sont intéressés.

Comptage de lièvres :

Monsieur le maire communique les dates auxquelles auront lieu le comptage des lièvres par la Fédération des Chasseurs de la Loire à savoir du 18 au 22 mars 2019 à partir de 20 heures.

« J'aime la Loire propre » :

La 4^{ème} édition de cette opération se déroulera le 02 mars prochain. Monsieur le maire invite les volontaires à se faire connaître. Les membres du conseil ne donnent pas suite.

Radon :

Monsieur le maire rappelle la campagne de mesure du radon dans le logement des particuliers menée par CLCV en partenariat avec l'ARS.

Un courrier de cet organisme nous informe qu'il est encore possible de se faire inscrire pour bénéficier de ces mesures avant la fin du mois de janvier en appelant le [04-73-36-75-91](tel:04-73-36-75-91) ou par mail puy-de-dome@clcv.org.

Vol au dépôt communal rue de Thiers :

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale que la bétonnière remise à l'arrière du dépôt communal rue de Thiers a été volée. Une plainte a été déposée et une déclaration a été faite auprès de l'assurance.

Divers :

- Monsieur le maire donne lecture des courriers reçus de Jean Claude TISSOT Sénateur et Gérard TARDY Maire de Lorette

- Monsieur le maire fait part des invitations suivantes :

+ Samedi 26 janvier 2019 * Inauguration auberge de M. Gérard FOURNIER Chabreloche
* Sainte Barbe à la caserne des Pompiers

+ Jeudi 31 janvier 2019 * Inauguration PF COLOMBAT 17 h 30
* Réunion cantonale à Chérier 18 h 30

- Daniel CHALOT annonce le passage de la course PARIS – NICE sur la commune le 13 mars 2019 entre 12 h 00 et 13 h00.

Fin de la séance à minuit.